



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2025-08-06-00003 du 06 août 2025, sur la demande d'autorisation environnementale unique de renouvellement, d'extension et de prolongation de l'activité de la carrière située au lieu-dit « Moulin-à-Vent » sur la parcelle W-812 sur le territoire de la commune de Saint-Esprit, au profit de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG).

Cette enquête publique d'une durée de trente et deux (32) jours consécutifs se déroulera du **15 septembre 2025 au 16 octobre 2025 inclus**, à la mairie de Saint-Esprit, siège de l'enquête publique et à la mairie de Ducos.

Monsieur Garry JULIÉNO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 25000007 / 97 du 02 juillet 2025, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie du Saint-Esprit et à la mairie de Ducos.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Esprit, et à la mairie de Ducos, aux dates et heures ci-après :

lundi 15 septembre 2025	09h00 à 12h45	Ouverture et permanence – Mairie de Saint-Esprit – Service « Urbanisme »
lundi 22 septembre 2025	09h00 à 12h45	Permanence – Mairie de Ducos – Service « Urbanisme »
jeudi 25 septembre 2025	14h30 à 16h30	Permanence – Mairie de Saint-Esprit – Service « Urbanisme »
mercredi 1 ^{er} octobre 2025	09h00 à 12h30	Permanence – Mairie de Ducos – Service « Urbanisme »
mercredi 8 octobre 2025	09h00 à 12h30	Permanence – Mairie de Saint-Esprit – Service « Urbanisme »
lundi 13 octobre 2025	14h30 à 16h30	Permanence – Mairie de Ducos – Service « Urbanisme »
jeudi 16 octobre 2025	09h00 à 12h45	Permanence et clôture – Mairie de Saint-Esprit – Service « Urbanisme »

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Saint-Esprit ainsi qu'à la mairie de Ducos et dans les communes limitrophes citées précédemment, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie de Saint-Esprit ainsi que dans les communes limitrophes de Ducos, Rivière-Pilote, Le François, Le Vauclin et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2025 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Esprit ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La personne responsable du projet est le représentant de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG) désignées ci-après, auprès de laquelle toutes les informations pourront être demandées :

Monsieur Gwenaël GROIZELEAU

Groupe AUDEMARD

Directeur Foncier ICPE

☎ : 04 93 29 11 29 – 📠 : 06 60 35 40 39

✉ : gwenael.groizeleau@audemard.com

Monsieur Olivier ELLEBOUDT

Directeur Délégué SMDG

Quartier Moulin-à-Vent – 97270 SAINT-ESPRIT

☎ : 05 96 79 91 18 – 📠 : 06 96 81 83 83

✉ : olivier.elleboudt@audemard.com

ou à la DEAL – Service Risques, Énergie Climat – Pôle Risques Industriels (R/RI) – ☎ : 05 96 59 59 74 – 📠 : 06 96 45 02 16

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG).

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Esprit et des communes limitrophes citées et sur le site de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2025 ». - **8 AOÛT 2025**

DEAL Martinique

Direction – Mission d'Appui au Pilotage

Pôle Stratégie, Droit, Performance – Unité Juridique

BP 7212 – Pointe de Jaham – 97274 Schœlcher Cedex

Tél. : 05 96 59 58 64

✉ : marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement

Stéphanie MATHEY